



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

ONUSIDA/CCP (36)/15.4
Date de publication: 25 juin 2015

TRENTE-SIXIÈME RÉUNION

Date : du 30 juin au 2 juillet 2015

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 2 de l'ordre du jour

Le point sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015

Documents complémentaires pour ce point de l'ordre du jour : *aucun*

Actions requises lors de cette réunion – le Conseil de coordination du Programme est invité à :

Cf. les décisions figurant aux paragraphes ci-dessous :

85. *prendre note* du rapport ;

86. *réaffirmer* son engagement à mettre fin à l'épidémie de sida, en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, comme convenu lors de la 34^{em}e réunion du Conseil de coordination du Programme ;

87. *réaffirmer* la résolution 2015 de l'ECOSOC concernant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2015/L.5), plus particulièrement le paragraphe opérationnel 8 concernant *la valeur des enseignements tirés de l'action menée au niveau mondial pour lutter contre le sida pour le programme de développement [...] pour l'après-2015, notamment ceux tirés de l'approche unique du Programme commun, et réaffirmer également que le Programme commun offre aux organismes des Nations Unies un exemple utile à suivre, selon qu'il convient, reposant sur des situations et des priorités nationales pour renforcer la cohérence stratégique, la coordination, l'orientation axée sur les résultats, la gouvernance sans exclusive et l'impact au niveau des pays.*

Conséquences en termes de coût : *aucune*

INTRODUCTION

1. Depuis la dernière réunion du Conseil, plus de 8 000 personnes ont perdu la vie, près de 20 000 ont été blessées et plus de 10 % des habitations ont été détruites suite à deux tremblements de terre survenus au Népal ; et un grand nombre de migrants ont péri en tentant la traversée entre la Libye et l'Europe ou ont dérivé pendant des jours dans la mer d'Andaman. Toutes les vingt secondes, une personne meurt du sida,¹ et toutes les minutes une jeune femme de plus est infectée par le VIH². Pendant ce temps, comme le faisait si justement remarquer Ban Ki-moon³, une série de « crises silencieuses » – notamment « la misère extrême, la faim, les inégalités, la discrimination et bien d'autres facteurs menaçant l'existence et la dignité des peuples », continuent à créer l'insécurité. Par ailleurs, cet état de fait nous rappelle constamment la nécessité d'une action collective à l'échelle mondiale susceptible de modifier fondamentalement les structures actuelles en matière d'inégalité, notamment les rapports de force, dans l'optique d'un monde plus inclusif et durable.
2. Les preuves révèlent que les inégalités se creusent. Les 80 personnes les plus riches au monde détiennent 1,9 billion de dollars US – soit l'équivalent de ce que possèdent la moitié des personnes les plus pauvres au monde réunies⁴. Comme le reconnaissait le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (ICESDF) dans son [rapport](#)⁵ de 2014, les demandes de financement qui permettraient de mettre en place un programme de développement durable universel, d'une portée égale à celle édictée dans le cadre post-2015, sont immenses, mais il existe des fonds privés et publics disponibles (22 billions de dollars US en 2014)⁶ qui permettraient de financer les objectifs pour le développement durable (ODD), voire plus. Bien que l'aide publique au développement (APD) ne représente qu'une fraction des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs pour le développement durable, elle pourrait catalyser d'importants changements. Par ailleurs, si tous les pays membres de l'OCDE/CAD tenaient leur engagement d'investir 0,7 % de leur RNB en faveur de l'aide publique au développement, les niveaux annuels d'aide publique au développement seraient multipliés par de 2, voire plus⁷. Le problème n'est pas de savoir si l'on dispose, à l'échelle mondiale, des ressources suffisantes pour atteindre les objectifs pour le développement durable, mais plutôt de se demander si l'on doit s'en servir, et comment, pour investir dans les objectifs pour le développement durable – notamment, la manière d'utiliser les fonds publics pour accentuer les investissements privés en faveur d'objectifs durables.
3. Le Secrétaire général de l'ONU, les États membres, et bien d'autres acteurs, ont bien souvent souligné que l'année 2015 constitue une opportunité, unique pour une génération d'individus, pour la communauté mondiale de définir sa vision du futur et de préciser en quoi celle-ci doit permettre d'obtenir un développement durable et une équité accrue.
4. L'année 2015 doit être ponctuée d'une exceptionnelle série d'événements, dont trois se détachent. Au début de cette année, la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (WCDRR) s'est tenue à Sendai, au Japon, du 14 au 18 mars 2015. Un certain nombre de consultations régionales et thématiques ont eu lieu pour préparer le Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. Parmi les événements à venir, on trouve : la Troisième conférence internationale sur le financement du développement (la « Conférence d'Addis-Abeba ») ; le Sommet pour l'adoption

du programme de développement pour l'après-2015 (le « Sommet post-2015 ») ; et la 21^{ème} réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21). Ces trois événements emblématiques constituent une occasion inédite d'instituer un changement qui soit aussi significatif que durable.

5. Depuis juin 2013, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, la riposte au sida a toujours constitué une question à l'ordre du jour, lors de toutes les réunions du Conseil. Le présent document constitue la cinquième mise à jour de l'ordre du jour concernant le développement pour l'après-2015, puisqu'il traite de la riposte au sida. Les États membres se sont mis d'accord sur des termes fermes lors de la 32^{ème} réunion du Conseil de juin 2013 au cours de laquelle a été « *soulin[é] l'importance de veiller à ce que le VIH et le sida figurent au cœur de l'agenda de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de préconiser l'inclusion de cibles dans le cadre des objectifs fixés [...] : zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida* ». Ce point de vue a été accentué en juillet 2014 lorsque le Conseil, et cela est historique, s'est engagé à mettre fin à l'épidémie de sida, en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, et à accélérer la lutte au cours des cinq années à venir pour y parvenir. Pour cela, il faudra accentuer les investissements et l'action collective en début de période, pour étendre l'accès aux services de prévention et de traitement, et traiter les facteurs sociaux, économiques et politiques du risque sanitaire que constitue le VIH.
6. La faisabilité du projet consistant à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 a été validée par la communauté scientifique, notamment par un groupe de travail de la Commission ONUSIDA-Lancet, dirigée par le Pr Slim S. Abdool Karim, Président du Panel d'experts scientifiques. L'appui scientifique, associé à l'accélération fulgurante des progrès en matière de riposte au sida ces dernières années, a permis de faire accepter plus largement la formulation de l'élimination du sida dans l'ensemble de la communauté mondiale, et de la faire figurer dans la proposition – validée par les États membres – du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs pour le développement durable, sous couvert de la cible 3.3, telle que proposée en juillet 2014 dans le cadre de la résolution E/2015/L5 (mars 2015) du Conseil économique et social (ECOSOC). Dans cette résolution, les États membres « ont reconnu que l'épidémie de VIH et de sida n'est pas terminée et que mettre fin à cette menace de santé publique que représente l'épidémie, d'ici à 2030, implique une lutte accélérée au cours de cette fenêtre inédite d'opportunités que constituent les cinq années à venir » ; et ce au sein de la société civile, comme dans le cadre des déclarations et rapports du Secrétaire général des Nations Unies, notamment son rapport 2015 préparé en vue de l'Étude 2015 de l'Assemblée générale sur le sida intitulée « L'avenir de la lutte contre le sida : tirer parti des réalisations passées et accélérer les progrès en vue de mettre un terme à l'épidémie d'ici à 2030 ». Dans ce document, on souligne « qu'il [est] possible d'éliminer la menace sanitaire que représente l'épidémie du sida dans les 15 années à venir » mais que cela « [implique] une lutte ciblée, dynamique et durable qui ne fasse pas de laissés-pour-comptes »⁸.
7. Ce document est divisé en quatre grandes parties. Tout d'abord, il informe le Conseil des développements pertinents, qui se sont produits depuis la dernière réunion du Conseil, et concernant le débat sur l'après-2015 et la filière Financement du développement (FDD). La deuxième partie analyse les répercussions du programme de développement pour l'après-2015 sur la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA, notamment par le biais d'une étude rubriquée par rubrique du programme de développement pour l'après-2015, dans sa forme

actuelle. Ainsi, ce document fournit une analyse des interactions entre le sida et toute une série d'objectifs pour le développement durable hors santé, démontrant que la réussite de la lutte contre le sida est intimement liée à des améliorations significatives en matière d'objectifs pour le développement durable, et qu'une riposte intense au sida peut catalyser les actions incluses dans le programme de développement pour l'après-2015. La troisième partie souligne l'implication de l'ONUSIDA dans le débat sur l'après-2015, notamment par le biais du soutien à la société civile, des manifestations stratégiques organisées par l'ONUSIDA, de l'engagement du Secrétariat dans les processus techniques d'envergure mondiale, et de l'implication de l'ONUSIDA dans les débats sur mesure de l'ONU. La dernière partie constitue la feuille de route des prochains mois – du Sommet de septembre, pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sida, en 2016.

POINT SUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME POUR L'APRÈS-2015 : ÉTAT ACTUEL DES DISCUSSIONS

8. Le CCP s'est réuni pour la dernière fois immédiatement après la publication de l'ébauche du Rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU portant sur le programme pour l'après-2015, intitulé : « *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer toutes les existences et protéger la planète* » et qui rappelle l'importance des droits fondamentaux et l'occasion inédite que constitue 2015 pour rapprocher les fondements sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Reconnaisant la valeur du travail réalisé par le Groupe de travail ouvert (GTO), le Secrétaire général a présenté six éléments essentiels et intégrés, liés aux objectifs pour le développement durable : dignité, peuples, prospérité; justice; partenariats et planète.
9. Dans le même temps, sous la houlette d'ambassadeurs-facilitateurs - Macharia Kamau (Kenya) et David Donoghue (Irlande), des négociations intergouvernementales portant sur le programme de développement pour l'après-2015 ont effectivement démarré. Parallèlement, des discussions concernant l'ébauche du document final portant sur la conférence d'Addis-Abeba sont en bonne voie pour la filière financement du développement (FDD) ; elles sont dirigées par deux ambassadeurs-facilitateurs : George Wilfred Talbot (Guyana) et Geir Pedersen (Norvège). Les travaux sur le cadre des indicateurs, dirigés par la Commission statistique de l'ONU (UNSC), ont accéléré, et une série de débats à haut niveau et de manifestations, organisés par le Président de l'Assemblée générale, ont offert de nouvelles occasions de débattre de problèmes cruciaux. Lors de la Conférence de Sendai, la déclaration et le cadre 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 ont été adoptés par 187 États membres de l'ONU – ce qui constitue le premier accord intergouvernemental de l'ère du développement durable de l'ONU pour l'après-2015.
10. Le programme de développement pour l'après-2015 continue à être débattu dans le cadre de tout un éventail de processus intergouvernementaux et autres, notamment les sessions plénières et les débats des panels, par exemple, lors de la 59^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (du 9 au 20 mars 2015) et lors de la 48^{ème} session de la Commission de la population et du développement (du 13 au 17 avril 2015). Dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, les droits en matière de santé sexuelle et procréative, les droits de la femme, l'égalité entre les sexes, et les jeunes, ont

tous bénéficié d'une attention non négligeable lors de manifestations organisées en marge de ces deux sessions.

A. Négociations intergouvernementales concernant le programme de développement pour l'après-2015

12. Comme indiqué dans les modalités⁹ du processus d'élaboration du programme pour l'après-2015, les négociations comporteront un minimum de huit sessions, d'une durée de 3 à 5 jours chacune : le bilan (19-21 janvier), la déclaration (17-20 février), les cibles et objectifs pour le développement durable (23-27 mars), les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable (21-24 avril), le suivi et l'étude (18-22 mai), et le document final (22-25 juin, 20-24 juillet et 27-31 juillet).
13. À ce jour, les quatre premières sessions ont déjà eu lieu. Après s'être focalisés sur la désignation des objectifs et des cibles, les États membres se consacrent désormais aux moyens de mise en œuvre et aux mécanismes de surveillance et d'examen qu'il faudra mettre en place pour garantir la responsabilité. Les États membres et autres intervenants continuent à s'impliquer pour élaborer un programme ambitieux ; mais des questions épineuses continuent à envenimer le débat.
14. Les discussions sont principalement axées sur les principes et les questions d'ordre général que les États membres souhaitent voir figurer dans le programme ; peu de débats portent sur des objectifs et cibles spécifiques. Le fait que de nombreuses approches, cruciales dans le cadre de la riposte au sida, aient été régulièrement soulignées par les États membres, constitue un signe encourageant. Parmi celles-ci, le souhait d'élaborer un programme intégré, inclusif et centré sur l'humain, qui accorde une place prépondérante aux plus démunis et veille à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les États membres ont régulièrement rappelé l'importance de garantir une vie saine et le bien-être dans une optique de longévité, et la nécessité de placer l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes et des filles au cœur des priorités principales du programme (ce qui est particulièrement important étant donné que le VIH représente un immense fardeau pour les femmes et les filles, surtout en Afrique subsaharienne). La notion de responsabilité, l'État de droit et l'importance des partenariats – notamment avec la société civile – ont également été soulignés par nombre d'acteurs. Les déclarations et les notes d'information concernant les sessions sont disponibles [ici](#)¹⁰.
15. Lors de la session consacrée au bilan, les États membres ont mis l'accent sur leur volonté sans faille d'élaborer une déclaration inspirante et des cibles ambitieuses, soutenues par des moyens divers et innovants, ainsi que par un mécanisme solide. Ils ont indiqué être favorables à une approche coordonnée des filières de financement du développement, du climat et de l'après-2015.
16. Lors de la session consacrée au projet de déclaration politique, les États membres ont débattu d'un texte de 2 pages intitulé « [Document de discussion en vue de la déclaration](#) »¹¹ indiquant les contours d'un projet de déclaration et le projet proposé en vue de l'inclusion.
17. Lors de la session consacrée aux objectifs pour le développement durable et aux cibles, les facilitateurs ont proposé une « légère modification technique » de 19 des 169 cibles contenues dans la proposition du GTO ; l'objectif étant de combler les lacunes lorsque des cibles quantitatives ne sont pas déterminées, et

d'assurer la cohésion entre les cibles et les textes ayant déjà été acceptés à l'échelle internationale. Les 19 cibles identifiées n'incluaient pas la cible 3.3 portant sur l'épidémie de sida.

18. Lors de la session consacrée aux moyens de mise en œuvre et au partenariat mondial, les États membres ont démontré, d'une seule voix, qu'ils souhaitent produire un travail comparable à celui de la Conférence d'Addis-Abeba, dont les résultats correspondent, voire dépassent, le niveau d'ambition des objectifs pour le développement durable. Les facilitateurs chargés des processus d'élaboration du programme pour l'après-2015 et du Financement du développement ont fait des efforts pour garantir la cohérence et la complémentarité des filières financement du développement et post-2015. Des discussions ont également eu lieu concernant un mécanisme d'assouplissement de la technologie.
19. Lors de la session consacrée au suivi et à l'examen, les participants ont largement admis que le cadre de surveillance (la terminologie exacte est encore débattue) doit : être universel, volontaire, basé sur des preuves et des données ; être géré au niveau national ; regrouper de multiples participants ; et être inclusif et transparent. Il a été largement admis que les études doivent se dérouler aux niveaux national, régional et mondial, et que des mécanismes régionaux doivent faciliter l'apprentissage mutuel et le partage des meilleures pratiques. Le Forum politique de haut niveau a été identifié comme étant une plateforme cruciale au niveau mondial.
20. Les États membres ont demandé que soit établie une cartographie des mécanismes déjà existants au niveau mondial. L'équipe d'appui technique a constitué une présentation générale des processus et plateformes de suivi et d'examen dans laquelle figure le Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida (GARPR).

B. Financement du développement (FDD)

18. Suite au lancement du processus de financement du développement lancé à Monterrey (en 2002) et poursuivi à Doha (en 2008), des sessions intergouvernementales préliminaires, destinées à négocier un document final (intitulé « Accord d'Addis-Abeba ») en vue de la conférence d'Addis-Abeba, se tiennent actuellement à New York avant la conférence de juillet.
19. En se basant sur leur « [document analytique](#) », les facilitateurs du financement du développement ont pris part à un [avant-projet](#) de l'Accord d'Addis-Abeba du 16 mars, suivi d'un [projet révisé](#) le 6 mai. Le projet se base sur les fondements édictés dans le [Consensus de Monterrey](#), la [Déclaration de Doha](#), le [rapport de l'ICESDF](#) et s'appuie également sur le [rapport de synthèse](#) du Secrétaire général des Nations Unies. L'objectif du projet est de « fournir un cadre holistique et tourné vers l'avenir » et de « trouver un consensus concernant des actions concrètes » en vue de réaliser les objectifs pour le développement durable. Il a fait l'objet de débats exhaustifs dans le cadre de la filière du financement du développement, et a orienté des discussions concernant les moyens de mise en œuvre dans le cadre de la filière post-2015.
20. Des consultations régionales et des auditions des acteurs de la société civile ont également eu lieu afin de réunir les points de vue d'un vaste éventail d'acteurs, dans l'optique de l'élaboration de ce document final.

C. Événements de haut niveau et débats thématiques du Président de l'Assemblée générale

21. Suite aux événements organisés en 2014, le Président de l'Assemblée générale a organisé une série de manifestations axées sur le processus de l'après-2015. Les plus importantes pour l'ONUSIDA sont notamment :

Le débat thématique de haut niveau sur les moyens de mise en œuvre dans l'optique d'un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformations

22. Lors de ce débat, les thèmes suivants ont été abordés : un partenariat mondial renouvelé pour la mise en œuvre, le développement de l'infrastructure, et le rôle des parlements, communes et autorités locales lors de la mise en œuvre. Dans le troisième domaine, la lutte contre le sida peut servir d'exemple – en reconnaissant la valeur des réseaux mondiaux des maires dans l'optique d'accélérer l'action, comme le démontre l'initiative Fast Track Cities.

Débat thématique de haut niveau sur la progression de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015, 6 mars

23. Organisé le 6 mars, pour marquer la Journée internationale de la femme, et juste avant la 59^{ème} Commission sur la condition de la femme, cette manifestation a permis de délivrer un message fort selon lequel nous ne parviendrons pas à atteindre un développement durable sans optimiser le potentiel de la moitié de la population mondiale. L'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes ont été considérées comme un investissement « intelligent » : un facteur de croissance, de prospérité et de stabilité. Un certain nombre de membres de panels, le Secrétaire général, ainsi que certains États membres ont plaidé en faveur de l'importance des DSSR ; et le thème de l'éducation complète à la sexualité a également été abordé. Des appels répétés ont été lancés pour que les violences sexuelles prennent fin et pour que l'ONU adopte une approche transversale de l'égalité des sexes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

D. Élaboration des indicateurs

27. Lors des négociations intergouvernementales portant sur les objectifs et les cibles, les États membres ont décidé que le mandat de la Commission statistique de l'ONU (UNSC), qui regroupe 24 pays élus par l'ECOSOC, serait renouvelé en vue de l'élaboration et de l'examen d'indicateurs inhérents au programme pour l'après-2015. Des délégués ont admis que cela devrait constituer un exercice technique propre aux États membres et supervisé par eux. Un Groupe interagences et d'experts sur les Indicateurs des objectifs pour le développement durable (GIAE-IODD) a été créé en début d'année pour soutenir ce processus. Il regroupe 28 représentants de bureaux nationaux de statistiques. Peuvent y participer en tant qu'observateurs : des représentants des commissions régionales, des agences régionales et internationales, des universités, de la société civile, et des pays non membres (ils peuvent faire des déclarations et apporter une aide technique au processus). Le GIAE s'est réuni pour la première fois les 1 et 2 juin, à New York. Il est prévu que le Groupe adopte le cadre des indicateurs lors de la 47^{ème} session de l'UNSC, en mars 2016.

28. On comprend bien que ce cadre ne devra comporter qu'un nombre limité d'indicateurs mondiaux (globalement entre 100 et 200 indicateurs). Le processus de sélection de ces indicateurs va inclure une cartographie des synergies entre les indicateurs, l'évaluation des indicateurs en fonction de leur capacité à mesurer les résultats novateurs à partir du programme, ainsi que la capacité mondiale à produire des données de haute qualité suffisamment souvent pour générer des rapports de progression. Avant la réunion de juin 2015 du GIAE, une liste corrigée d'indicateurs prioritaires a été distribuée aux intervenants qui y participent. Elle comprend un indicateur prioritaire par cible, sauf pour certaines cibles composites telles que la cible 3.3 concernant le sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles. Concernant le VIH, l'indicateur proposé est le « nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1 000 individus d'une population vulnérable (par âge, sexe et populations clefs) ».
29. D'autres indicateurs sont également pertinents par rapport à la fin de l'épidémie de sida, plus particulièrement ceux liés aux objectifs pour le développement durable 3, 4, 5, 10 et 16. Ainsi, pour l'objectif 5 concernant l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes et des filles, l'indicateur proposé concernant l'élimination de toute forme de violence contre les femmes et les filles [« proportion de femmes et de filles ayant déjà été en couple (âge : 15-49 ans) et ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire actuel ou d'un ancien partenaire, au cours des 12 derniers mois »] correspond à l'indicateur recueilli dans le cadre du rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida (GARPR).
30. Chaque pays aura pour responsabilité d'élaborer des cadres d'indicateurs plus détaillés que ceux des indicateurs « fondamentaux » validés à l'échelle mondiale afin de suivre la progression. Il relève donc de la responsabilité des États membres de veiller à ce que le cadre national des indicateurs mesure la progression de la riposte au sida, notamment concernant des cibles supplémentaires des objectifs pour le développement durable liées au VIH (cf. annexe 3 : illustration des interconnexions entre le VIH et les objectifs pour le développement durable sélectionnés) pour garantir que personne ne soit laissé pour compte ou oublié.

E. Autres processus majeurs

- Commission de la condition de la femme
31. Les États membres discutent actuellement de problèmes liés au programme pour l'après-2015 dans d'autres forums, notamment la Conférence sur la population et du développement et la Commission sur la condition de la femme (CSW). Ainsi, les débats qui ont lieu dans le cadre du CSW ont des conséquences sur la position des États membres concernant certains problèmes spécifiquement pertinents en matière de riposte au sida.
32. La 59^{ème} Commission de la condition de la femme (CSW59), chargée de travailler sur la promotion de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, a eu lieu du 9 au 20 mars 2015. Lors de cette réunion, une [déclaration politique](#) négociée au niveau des États membres a été adoptée à l'unanimité ; elle réaffirme l'implication concernant le document final de la Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue en 1995 à Pékin.
33. Les États membres ont établi le lien avec le programme pour l'après-2015, soulignant que « la mise en œuvre effective du Programme d'action et de la Déclaration de Pékin » est essentielle pour « venir à bout des défis critiques qui restent par le biais d'une approche novatrice et exhaustive, dans le cadre du

programme de développement pour l'après-2015 ; notamment grâce à l'objectif de développement durable qui permettrait de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation de toutes les femmes et filles ». Conformément à l'ODD 5 proposé pour l'égalité entre les sexes, les États membres se sont engagés « à tout mettre en œuvre pour aboutir pleinement à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation des femmes d'ici à 2030. »

- Commission de la population et du développement (CPD)

34. Du 13 au 17 avril s'est tenue, à New York, la 48^{ème} session de la Commission de la population et du développement. La Commission a été chargée d'identifier différentes façons d'intégrer les problèmes des populations au nouveau programme de développement durable.

35. Le dernier jour, le Président - l'Ambassadeur de Belgique - a présenté ce que de nombreuses organisations de la société civile ont considéré comme un texte très équilibré, reflétant les diverses positions revendiquées par les gouvernements. Cependant, en raison du manque de consensus parmi les États membres, le Président a décidé de retirer la résolution. Bon nombre d'organisations de la société civile ont été surprises, comme cela a été indiqué et dans une lettre jointe signée par plus de 80 organisations¹² qui « s'engageaient à poursuivre le travail à de multiples niveaux afin de sécuriser le programme pour les droits et la santé sexuelle et procréative en faveur de la santé, des droits fondamentaux et du bien-être de tous ; et ce conjointement avec des gouvernements, des agences et des organisations de la société civile ». Elles ont ressenti cela comme une « anomalie procédurale » et ont estimé qu'il serait essentiel que « des gouvernements continuent à travailler ensemble au sein de la CPD et parviennent à un accord sur les meilleurs moyens de combler les lacunes et de relever les défis inhérents à la mise en œuvre du programme d'action ».

- Conférence de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe

35. La réunion de haut niveau, qui s'est tenue du 14 au 18 mars, a regroupé : le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, plusieurs chefs d'État, plus de 100 ministres et un certain nombre de responsables d'agences de l'ONU. Y ont également participé environ 8 000 délégués issus d'instances gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et d'organisations internationales. Un vaste éventail de problèmes a été débattu, notamment : comment faire face aux situations d'urgence et aux catastrophes telles que les tremblements de terre, les sécheresses et les tsunamis ; comment réduire les risques épidémiques tels qu'Ebola, la grippe aviaire et le VIH ? Tout au long des débats, l'accent a été mis sur la nécessité de fournir des solutions pratiques afin de protéger les plus vulnérables. Il a également été admis que tous les efforts produits pour atteindre les objectifs en matière de développement, d'économie et de santé, seront vains si des catastrophes viennent mettre à bas les progrès accomplis et coûtent des centaines de milliards de dollars US, chaque année, à l'échelle mondiale.

36. Tout en reconnaissant les répercussions croissantes des catastrophes et leur complexité dans beaucoup d'endroits à travers le monde, le nouvel accord vise à obtenir, au cours des 15 prochaines années, « la réduction substantielle des coûts et des risques liés aux catastrophes et à la perte de vies, de moyens d'existence et de santé ; mais aussi de ressources économiques, physiques, sociales, culturelles et environnementales des personnes, des entreprises communautaires et des pays. » Cet accord, qui comprend sept cibles, quatre priorités ainsi qu'une série de principes directeurs, souligne qu'une réduction substantielle des risques liés aux catastrophes implique persévérance et

persistance, « une attention toute particulière devant être portée aux populations, à leur santé, à leurs moyens d'existence, et au suivi régulier. »

- ECOSOC

37. Autre processus majeur dans lequel l'ONUSIDA est actuellement activement impliquée : les *dialogues de l'ECOSOC sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement pour le programme pour l'après-2015*. Ces débats ont été mandatés par les États membres, par le biais du QCPR 2012 (et via la résolution 2014 de l'ECOSOC sur la mise en œuvre du QCPR), pour garantir que le système de développement de l'ONU soit en mesure de soutenir au mieux les pays afin qu'ils tiennent leurs engagements concernant les priorités en matière de développement durable pour l'après-2015. Le processus comprend une série de manifestations formelles et informelles (débats, réunions d'information, ateliers) organisées pour des États membres et axées sur les interconnexions entre l'harmonisation des fonctions du système de développement de l'ONU ; les pratiques de financement ; les structures de gouvernance ; les arrangements, les compétences et les répercussions en matière d'organisation ; et les approches de type partenariat, dans l'optique de la mise en place du programme pour l'après-2015.

- Conseil des chefs de secrétariat (CEB)

38. Sous la houlette du Secrétaire général des Nations Unies, le Conseil des chefs de secrétariat de l'ONU (CEB) continue à s'impliquer dans des efforts à l'échelle du système pour garantir que le système de l'ONU soit parfaitement adapté au soutien de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

39. L'objectif est d'optimiser les avantages comparatifs du système pour renforcer les connaissances spécifiques et l'expérience d'organisations afin de fournir des conseils et un soutien politiques d'avant-garde, intégrés, quel que soit le contexte national. Cela implique de renforcer la fonction publique internationale, de repenser les modèles commerciaux, d'améliorer les mécanismes de collaboration et de responsabilisation, de relier les fonctions normatives et opérationnelles, de promouvoir la rentabilité, et de traiter les répercussions aux niveaux financier et gouvernemental.

40. Par le biais du processus de dialogue de l'ECOSOC et des débats inter-agences dirigés par le CEB, la nécessité d'approches multisectorielles, de partenariats élargis (notamment avec le secteur privé et la société civile), d'alliances basées sur les difficultés, d'approches basées sur des preuves et des droits, ainsi que d'une gouvernance plus inclusive a constitué un thème récurrent – il s'agit de domaines dans lesquels le programme commun bénéficie d'une expérience particulièrement intéressante en l'occurrence.

ANALYSE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015 EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE 2016-2021 DE L'ONUSIDA: POINTS COMMUNS, HARMONISATION ET OPPORTUNITÉS

41. Cette rubrique analyse les quatre domaines du programme de développement pour l'après-2015, tels qu'énoncés au moment de la rédaction, en lien avec la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA. La stratégie vise à définir les « modalités » d'accélération de la riposte au sida et à décrire la trajectoire qui permettra de

mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Ce faisant, elle soutient la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

A. La déclaration : ambitions et principes partagés dans l'optique d'un développement durable et de la riposte au sida

42. La déclaration du programme de développement pour l'après-2015 devrait refléter l'engagement politique de la communauté mondiale à mettre fin à la pauvreté et à parvenir au développement durable partout dans le monde, d'ici à 2030.
43. Le document préliminaire d'analyse figurant dans la déclaration fait fortement écho à de nombreuses approches fondamentales de la riposte au sida, ainsi qu'à celles qui vont certainement constituer les fondements de la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA. Ainsi, le projet de déclaration met l'accent sur l'égalité - notamment sur l'égalité entre les sexes - et sur les causes structurelles de la pauvreté, ainsi que sur les sociétés inclusives, l'appropriation, l'universalité, les droits fondamentaux, l'État de droit et l'engagement à ne laisser personne au bord du chemin. Le document fait également référence à la vision d'un « monde juste, équitable, tolérant et inclusif » et aux « opportunités d'envergure mondiale » telles que « la technologie, l'innovation et la connectivité ». Ces principes et ces opportunités sont essentiels pour atteindre la cible 3.3 qui vise à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Il est encourageant de constater que le projet de déclaration :
- Met l'accent sur l'universalité, l'appropriation, la responsabilité partagée et la solidarité. Ces principes sont déjà devenus concrets dans le cadre de la lutte contre le sida grâce, par exemple, aux actions ayant abouti à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine concernant le sida, la tuberculose et le paludisme, qui a transformé les débats donateur-bénéficiaire en un paradigme portant sur « la responsabilité partagée et la solidarité mondiale ».
 - Renvoie à la progression « inégale » de la mise en œuvre des objectifs pour le développement durable ainsi qu'à la nécessité de « mettre un point final aux activités inachevées » des objectifs pour le développement durable.
 - Traite de l'exclusion comme d'un « défi majeur en matière de développement durable ». Cela fait fortement écho au mouvement de lutte contre le sida étant donné que ceux qui vivent avec le VIH et qui sont les plus affectés sont, bien souvent, des exclus et des personnes vivant en marge de la société.
 - Souligne l'importance d'une « participation active [...] des gouvernements ainsi que de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies » pour pouvoir relever des défis étroitement « interdépendants » et mettre en œuvre ce programme. Les partenariats multi-intervenants et multi-sectoriels constituent une force motrice dans le cadre de la riposte au sida, et ils continueront à l'être dans la mesure où les approches intégrées et holistiques deviennent de plus en plus indispensables pour obtenir des résultats.
 - Traite d'un « un cadre solide et transparent [qui] devra permettre le suivi et l'examen des progrès en matière de mise en œuvre à tous les niveaux et assurer une responsabilité mutuelle ». Voici un domaine dans lequel l'ONUSIDA et la riposte sida peuvent apporter une expérience non

négligeable pour étayer des approches de la surveillance et de la responsabilité dans l'optique de la santé mondiale et du développement pour l'après-2015.

44. Lors des sessions finales de négociation, certains éléments du projet doivent être davantage renforcés pour refléter les approches qui seront essentielles pour la lutte contre le sida et fondamentales pour une mise en œuvre efficace de la totalité du programme.
- S'impliquer dans une action d'envergure mondiale : le projet définit « l'éradication de la pauvreté » comme étant « le plus grand défi d'envergure planétaire auquel notre monde soit confronté ». De nombreux analystes sont persuadés que l'épargne mondiale est suffisamment importante pour financer les objectifs pour le développement durable. C'est pourquoi il serait totalement novateur que cela constitue le point de départ de la déclaration. Pour soutenir une telle approche, il serait utile de modifier le titre actuel du document (« Un appel à l'action mondiale ») qui deviendrait alors « S'engager dans une action d'envergure mondiale ».
 - Dignité et justice sociale : le concept d'un monde « juste » s'articulant autour d'une seule notion dans la vision, il pourrait être renforcé grâce à une référence à la justice sociale – un principe qui a orienté l'activisme et la progression dans le cadre de la lutte contre le sida. De même, le document manque de références à la « dignité », une valeur fondamentalement liée à l'ADN de la riposte au sida et chère au Secrétaire général qui en appelle à « faire tout ce que nous pouvons pour (...) garantir le bien-être, la dignité et les droits de ceux qui sont encore marginalisés aujourd'hui, ainsi que des générations futures¹³ ».
 - Des communautés fragiles : le projet de déclaration met l'accent sur la réponse à apporter aux besoins de pays pâtissant de situations particulières¹⁴ ainsi qu'à ceux devant faire face à des défis spécifiques¹⁵. Ainsi, l'expérience en matière de riposte au sida montre qu'il est nécessaire d'aller au-delà du classement des pays pour se concentrer sur des communautés fragiles présentes dans tous les pays, du Nord comme du Sud, et qui dépassent les frontières nationales. Une perspective axée sur les « communautés fragiles » pourrait contribuer à concrétiser le caractère universel du programme pour l'après-2015 et l'engagement des États membres à éviter tout laissé-pour-compte, tout en favorisant les progrès de la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA.
 - Émancipation des femmes, des filles et des jeunes : la déclaration pourrait accorder une plus grande place à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation des femmes et des filles. De nombreux États membres ont souligné la nature novatrice de la notion d'égalité entre les sexes appliquée à l'ensemble du programme ; cela devrait constituer un prérequis, synonyme de priorité fondamentale, pour progresser vers les objectifs. Étant données les répercussions disproportionnées du VIH sur les femmes et les filles, ainsi que les répercussions néfastes des normes sexistes sur les risques et la vulnérabilité, il est important d'ajouter « les filles » au terme « émancipation des femmes » (comme dans les termes de l'ODD 5) et d'accorder une place plus importante aux jeunes dans l'ensemble. L'implication réelle des jeunes, en tant qu'agents actifs du changement, va être fondamentale pour mettre en œuvre les objectifs pour le développement durable et mettre un terme à l'épidémie de sida d'ici à 2030.

B. Objectifs et cibles de développement durable : une lutte efficace contre le sida au cœur de la progression vers les objectifs pour le développement durable

45. Alors que nous abordons le passage des OMD aux objectifs pour le développement durable, et passons ainsi du « développement » pour les pays les plus pauvres au développement durable pour tous ; l'étendue, la taille et la complexité du programme augmentent. Cela implique de nouveaux défis en matière de riposte au sida : il faut continuer à attirer l'attention des acteurs politiques et à susciter leur implication. Mais ce changement amène aussi son lot d'opportunités. Ainsi, il devient possible d'investir de façon synergique dans d'autres cibles des objectifs pour le développement durable pour précipiter la fin du sida. Il devient également possible d'appliquer les enseignements tirés de la riposte au sida pour accélérer les actions liées à d'autres défis d'envergure mondiale.
46. Le programme pour l'après-2015 ouvre la voie à l'intégration. La complexité et l'interconnexion des objectifs pour le développement durable sont telles que nous ne pourrions pas atteindre les objectifs sans que les actions soient liées à plusieurs objectifs. Depuis des années, la riposte au sida a permis de faire progresser la résolution de nombreux problèmes, notamment : les plateformes de prestations de services, la promotion de l'universalité en matière de santé, de couverture et d'accès aux marchandises et de leur sécurité ; le droit à la santé, et la protection sociale. La lutte contre le sida a permis d'accumuler une expérience non négligeable concernant le traitement des normes sociales établies, de l'exclusion sociale et des obstacles juridiques qui s'avèrent déterminants pour toute une série de défis environnementaux, notamment pour la pauvreté et l'inégalité entre les sexes. Les progrès de la lutte contre le sida devraient être plus conséquents si celle-ci est traitée comme un tout et non comme un produit dérivé fortuit.
47. Il existe des interdépendances significatives entre la riposte au sida et un certain nombre d'objectifs pour le développement durable, au-delà de l'ODD 3 (santé) et de la cible 3.3 (mettre fin à l'épidémie de sida). Cela va de l'éradication de la pauvreté à l'égalité entre les sexes, la sécurité alimentaire, l'émancipation des femmes et des filles, l'éducation, la promotion et la protection des droits fondamentaux, notamment le droit du travail, la promotion d'un lieu de travail sûr, la contribution à des villes plus durables, la promotion de l'accès à la justice, etc. Vous trouverez à l'annexe 2 des exemples de ces interdépendances et des possibilités de travail conjoint en vue d'atteindre la cible 3.3 et de favoriser la progression du programme dans son ensemble. L'annexe 3 illustre un plus vaste éventail d'interdépendances.
48. En vertu de ces interdépendances, il semble bien qu'il va être plus essentiel que jamais d'adopter une approche multisectorielle pour la lutte contre le sida et dans l'ensemble des objectifs pour le développement durable. La stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA peut permettre d'identifier des opportunités spécifiques d'harmonisation des partenaires autour d'actions conjointes stratégiques.

C. Moyens de mise en œuvre et partenariat mondial pour le développement durable.

49. Le projet révisé du document final portant sur la conférence d'Addis-Abeba,¹⁶ reprend largement le précédent, élaboré à partir des Déclarations de Monterrey et de Doha, en ce qui concerne les thèmes couverts avec, en plus, les rubriques

portant sur la science, la technologie, l'innovation, le renforcement des capacités et les données, la surveillance et le suivi. Il est basé sur les précédents mais, en faisant référence au « financement du développement durable » au lieu du « financement du développement », il amorce un virage crucial en passant d'un programme anti-pauvreté destiné aux pays « en développement » à un programme universel et durable.

50. La réussite du programme de développement pour l'après-2015 ne se résume pas à un problème de « recherche de nouvelles sources de financement pour remplacer ou compléter les aides », elle implique une « politique du 21^{ème} siècle », fondamentalement différente de ce qui s'est fait jusqu'ici¹⁷.
51. Dans les pays en développement, une telle politique pourrait inclure les éléments suivants : « le soutien à la construction de la paix, la réforme du secteur de la sécurité, la collecte des impôts, la conception de la protection sociale, la gestion des services publics, et la promotion des droits fondamentaux et de la liberté. »¹⁸ À l'échelle internationale, elle pourrait inclure : « la négociation de cadres de coopération internationaux pour tout un éventail de problèmes tels que la réduction de l'évasion fiscale pratiquée par des multinationales, la protection d'un système commercial juste et ouvert, le contrôle de la prolifération de l'armement, la limitation des changements climatiques, ainsi que le renforcement et la longévité des institutions internationales efficaces. »¹⁹
52. Le projet de l'Accord d'Addis-Abeba fait référence à bon nombre de ces problèmes. Par ailleurs, il :
- Reconnaît la place particulière qu'occupent les MIC, dans la mesure où la catégorie des pays à faible revenu n'est plus le seul indicateur de la pauvreté. Ce problème est crucial en matière de lutte contre le sida, car lorsqu'ils passent à la catégorie MIC, bien qu'un de leurs habitants sur quatre vive avec le VIH, les pays perdent souvent l'accès à des sources de financement essentielles pour répondre aux besoins des personnes vivant avec et exposées au VIH²⁰.
 - Met en évidence l'importance du renforcement des systèmes de santé nationaux et souligne la nécessité d'accroître la capacité d'alerte précoce, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux, ainsi que le recrutement, le perfectionnement, la formation et la rétention du personnel sanitaire. Cependant, le document ne met pas suffisamment l'accent sur la nécessité de bénéficier de compétences et de ressources coordonnées, aux niveaux national et international, pour répondre, à l'avenir, aux catastrophes, notamment à l'apparition de foyers épidémiques. Les dangers liés au manque d'investissement en matière de réactivité sont clairement apparus lors de l'épidémie de fièvre Ebola en Afrique de l'Ouest.
 - Donne de la valeur à la R&D sur les vaccins et médicaments destinés à lutter contre les maladies, transmissibles ou non. Il est nécessaire d'investir continuellement dans la R&D anti-sida, notamment dans les dispositifs diagnostiques et dans les médicaments dotés de formulations plus simples et plus durables ; y compris dans les antirétroviraux de 2^{ème} et 3^{ème} intention, dans un vaccin et un traitement.
 - Un appel au soutien des membres de l'OMC a été lancé pour profiter de la souplesse de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui

touchent au commerce (ADPIC), ce qui sera fondamental pour pouvoir donner accès à des médicaments et vaccins essentiels, à des tarifs raisonnables.

53. Plus tard, il faudra également envisager d'autres approches pour inciter à l'investissement dans la R&D, comme le suggèrent plusieurs instances de haut niveau. Ainsi, la Commission mondiale sur le VIH et le droit met l'accent sur cette nécessité pour surmonter certains des obstacles que les ADPIC n'ont pas su surmonter jusqu'ici. Pour ce faire, on pourrait, par exemple « encourager et récompenser les innovations qui permettent de mettre à la disposition des démunis des produits pharmaceutiques plus efficaces, y compris contre des maladies orphelines »²¹. De nouveaux systèmes doivent être élaborés dans cette optique, « notamment un nouveau traité de R&D pharmaceutique, ainsi que la promotion d'un système de recherche pharmaceutique de type open source »²². Les approches intégrant des récompenses peuvent contribuer à la découverte rapide et à peu de frais de solutions innovantes, mais également favoriser l'innovation dans divers domaines allant de la science et de la technologie au contexte expérimental au sens large^{23, 24}. D'autres systèmes, tels que les systèmes sans brevet, pourraient également grandement favoriser la R&D au sein du secteur pharmaceutique.

D. Suivi et examen

54. Pour atteindre les cibles énoncées dans le programme pour l'après-2015, la surveillance efficace et la responsabilité sont cruciales ; ceci a été souligné à de nombreuses reprises par les États membres tout au long des négociations intergouvernementales. La proposition d'un Forum politique de haut niveau, qui constituerait le sommet d'un réseau de mécanismes existants à l'échelle mondiale, notamment ceux de l'ECOSOC, a bénéficié d'un vaste soutien. Au fur et à mesure que les discussions avancent, l'expérience acquise dans le cadre de la riposte au sida accroît l'importance de la surveillance, du contrôle, de l'analyse des données et des lacunes programmatiques, de l'examen et de l'évaluation par de multiples partenaires ; mais également l'efficacité des approches inclusives à intervenants multiples, lors de toutes les phases, du recueil des données à la supervision. Les approches de la riposte pourraient étayer, de façon plus étendue, les mécanismes de responsabilisation favorables à la santé et au développement à l'échelle mondiale.

Voici quelques exemples de tels mécanismes :

55. La riposte au sida dispose de mécanismes de notification et de responsabilisation parmi les plus rigoureux de la santé mondiale. Le système du Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida (GARPR, anciennement UNGASS), fournit un exemple des meilleures pratiques qui pourraient permettre d'étayer des approches de la surveillance des progrès accomplis concernant d'autres défis liés à la santé et au développement. Le GARPR s'avère extrêmement efficace pour galvaniser l'implication, l'action, la notification, la conformité et, pour finir, la responsabilisation en matière de résultats. En 2013, 171 pays ont fait part de progrès concernant leurs engagements en matière de riposte au sida. L'implication de divers types d'intervenants dans le processus du GARPR (notamment la disposition stipulant que la partie II de l'ICPN est dévolue à des intervenants non étatiques) s'est avérée cruciale pour garantir que les intérêts des communautés affectées sont représentés aux niveaux national et mondial, pour élaborer un sens commun de l'objectif en vue d'une progression

accélérée et pour améliorer de façon significative l'efficacité et la légitimité globales.

56. L'expérience issue de l'innovant Indice composite des politiques nationales (ICPN)²⁵, peut permettre de tirer des enseignements importants en matière de recueil de données concernant les aspects juridiques et politiques du programme de développement pour l'après-2015 – recueil réalisé aussi bien par des instances gouvernementales que par des intervenants non étatiques – pour renforcer la responsabilité mutuelle et améliorer la programmation. Elle démontre également la nécessité de mettre au point des mesures probantes de l'implication politique, et des mécanismes de gouvernance.
57. Poussée par le principe de la GIPA²⁶, la lutte contre le sida a continuellement créé et protégé un espace critique pour la société civile et les communautés affectées afin qu'elles participent au processus de décision, à la mise en œuvre et à la surveillance, notamment par le biais de rapports nationaux inclusifs, de comités nationaux de lutte contre le SIDA, et des instances gouvernantes mondiales (par ex. : l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme).
58. L'Index de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH²⁷ fournit une autre approche innovante. Il est possible de capitaliser à la fois sur sa conception (l'outil est orienté par des personnes qui vivent avec le VIH et leurs réseaux, pour leur permettre de connaître et de revendiquer leurs droits) et sur ce qu'il mesure (fluctuation des tendances concernant les expériences de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion socio-économique, vécues au sein de populations vulnérables et marginalisées). Étant donné que le projet de déclaration du programme de développement pour l'après-2015 reconnaît que « l'exclusion » constitue l'un des « principaux obstacles que le développement durable doit surmonter », cette expérience consistant à impliquer les communautés affectées dans la surveillance et la responsabilisation et à mesurer l'exclusion pourrait s'avérer intéressante.
59. L'outil d'évaluation sexospécifique a été mis au point dans l'optique d'utiliser des données qualitatives et quantitatives disponibles pour réaliser une analyse de la situation et de la lutte nationale en matière de VIH, en tenant compte des spécificités liées à chaque sexe. Bien des pays manquent encore de données ventilées de façon adéquate, ou n'analysent pas les données disponibles ; ce qui masque les inégalités et les injustices. Les objectifs pour le développement durable accordent une place prépondérante aux avantages d'une ventilation pertinente, ce qui va s'avérer essentiel pour rendre visibles des populations jusque-là ignorées et garantir qu'elles seront prises en compte dans les politiques et les processus de décision liés au développement.
60. Il est urgent de mettre au point une architecture de gouvernance novatrice qui servira au mieux les intérêts des populations d'ici à 2030. L'approche de la lutte contre le sida basée sur les résultats – comprenant l'équité, l'implication d'intervenants multiples et la gouvernance inclusive, la responsabilité mutuelle, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes – peut être considérée comme pertinente au fur et à mesure que de nouveaux mécanismes de surveillance et d'examen sont créés pour suivre la progression de la mise en œuvre du programme de développement durable. Et, surtout, cette approche permet de porter la même attention au processus, ce qui garantit que les communautés affectées soient impliquées, dès le départ, dans la prise de décision concernant les priorités, ainsi que dans la surveillance des progrès accomplis qui permettront

de les mettre en œuvre. Alors que les objectifs pour le développement durable abordent le virage qui mène à une approche participative et axée sur les populations, il peut s'avérer particulièrement intéressant et pertinent de profiter des enseignements que l'on a tirés de la garantie de l'équité procédurale.

L'ENGAGEMENT ET LES INITIATIVES DE L'ONUSIDA DANS LE CADRE DU DÉBAT POUR L'APRÈS-2015

61. Dans cette rubrique, le Conseil trouvera une actualisation de l'engagement du Secrétariat dans le débat pour l'après-2015 au cours des six derniers mois, ainsi que les initiatives clefs dirigées par le Secrétariat pour concrétiser plus avant le programme.

A. Soutien apporté à la société civile

Soutenir les jeunes dans le cadre de la mobilisation pour l'après-2015

62. L'ONUSIDA continue à travailler en étroite collaboration avec The PACT – un rassemblement de 25 organisations de jeunes – ainsi qu'avec d'autres partenaires, pour soutenir le plaidoyer et la mobilisation des jeunes dans les domaines liés à la fois au VIH, aux DSSR et à d'autres problématiques, dans le cadre de l'après-2015.
- o ACT!2015, l'initiative emblématique mondiale de The PACT, pilotée par les jeunes et gérée en collaboration avec l'ONUSIDA et le FNUAP, entre dans sa troisième et dernière phase (janvier - septembre 2015). Cette série de récompenses vise à mettre en œuvre d'autres feuilles de route pour le plaidoyer, ainsi qu'à accroître la visibilité des priorités des jeunes, à l'échelle nationale, lors des négociations intergouvernementales. Des plans sont en cours d'élaboration pour participer à la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, en juillet, ainsi qu'aux manifestations organisées à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2015.
 - o Le site Internet Youthpact.org fait office de hub pour ACT!2015 et The PACT. Lancée en février 2015, cette plateforme en ligne comprend un centre d'apprentissage pour accroître les compétences en matière de plaidoyer chez les jeunes, ainsi qu'une carte où les jeunes activistes peuvent consigner leurs engagements auprès de décideurs dans le cadre du processus d'élaboration du programme pour l'après-2015. Nous espérons qu'en se connectant à la plateforme, les jeunes créeront un mouvement de grande envergure et inciteront d'autres jeunes à les rejoindre.
 - o La coalition « Have you seen my rights? » [Où en sont mes droits ?]. Coorganisée par Restless Development, la Coalition internationale pour la santé de la femme, The PACT et l'ONUSIDA, la coalition a été créée pour lancer, à l'échelle planétaire, une campagne d'action sociale en faveur d'une éducation complète à la sexualité. Fondée à Oslo en janvier 2015, la coalition bénéficie désormais de 43 réseaux aux niveaux mondial, régional et national, et travaille avec des partenaires tels que le FNUAP, l'UNICEF et l'UNESCO. Le point culminant de la campagne sera le « Day of Action » [la Journée d'action], juste avant le Sommet au cours duquel doit être adopté le programme de développement pour l'après-2015.

- o The PACT a mis au point, avec l'aide de l'ONUSIDA, les notes de synthèse de la négociation pour l'après-2015 portant sur le VIH, les DSSR, la réduction des risques, l'engagement des jeunes, la couverture santé universelle, les services adaptés aux jeunes, l'éducation complète à la sexualité, l'égalité entre les sexes, et les déterminants sociaux en matière de santé. Ces notes ont servi d'outil aux défenseurs des jeunes qui ont ainsi pu utiliser les éléments de langage de l'ONU pour soutenir activement des cibles et indicateurs spécifiques, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.
- o Soutien de l'ONUSIDA aux jeunes pour qu'ils s'impliquent dans les réunions régionales :
 - Lors du dialogue de haut niveau intitulé « Pour mettre fin au sida d'ici à 2030 », qui s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) le 26 novembre 2014, The PACT a souligné l'importance de l'accès au traitement pour les adolescents dans le cadre du programme pour l'après-2015.
 - Lors de la réunion du Réseau des jeunes séropositifs d'Amérique Latine et des Caraïbes et lors de la première réunion régionale des jeunes populations clefs, qui s'est tenue à Salvador de Bahia (Brésil) du 27 au 29 novembre 2015, 75 jeunes leaders vivant avec le VIH et issus de populations clefs se sont réunis dans l'optique d'élaborer des actions et des prestations conjointes, et de développer un potentiel afin de faire monter le VIH et les DSSR dans la hiérarchie des objectifs pour le développement durable.
 - Lors du symposium spécifique consacré à la sexualité des adolescents, qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) du 5 au 7 décembre 2014, 173 jeunes délégués issus de 27 pays d'Afrique subsaharienne ont participé à un symposium consacré aux adolescents et dans le cadre duquel un groupe consacré à ACT!2015 a été formé.
 - Organisé par l'ONUSIDA, en collaboration avec The PACT, dans le cadre de ACT!2015 ; l'atelier régional Moyen-Orient et Afrique du Nord, consacré à la mobilisation et au plaidoyer en faveur de l'après-2015 et qui s'est tenu au Caire (Égypte) du 2 au 4 février 2015, visait à promouvoir un programme commun concernant le VIH et les DSSR en renforçant les capacités d'organisations gérées par des jeunes pour des jeunes, afin de plaider en leur faveur dans le cadre des priorités du programme pour l'après-2015.

Soutien apporté aux organisations consacrées aux femmes

63. Les membres de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida (GCWA), un groupement d'envergure mondiale réunissant des groupes de la société civile travaillant sur le VIH, les femmes, les filles et l'égalité entre les sexes, ont partagé leurs expériences et coordonné leurs engagements liés au programme de développement pour l'après-2015 ainsi qu'à l'examen de la stratégie de l'ONUSIDA, pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes. S'appuyant sur les plateformes des médias sociaux, ils ont posté des infos et incité à l'engagement lors de discussions toujours en cours.

64. La Coalition internationale des femmes vivant avec le VIH (ICW) garantit, avec l'aide de l'ONUSIDA, que la voix des femmes vivant avec le VIH est bien audible lors des phases finales des discussions sur l'après-2015. Elle a mis au point une déclaration de position concernant le programme de développement pour l'après-2015, pour montrer qu'il faut que les traitements, les soins et l'aide aux femmes vivant avec le VIH soient une priorité, de même que les droits en matière de santé sexuelle et procréative des femmes vivant avec le VIH. Pour soutenir l'implication des membres de l'ICW envers les délégations nationales, l'ICW a mis au point des outils pour faciliter le dialogue et promouvoir l'ordre du jour de l'ICW.

B. Manifestations stratégiques gérées par l'ONUSIDA

Réunion stratégique : les DSSR et le VIH lors des négociations sur les objectifs pour le développement durable – New York, le 22 janvier 2015

65. Les co-parrainants de l'ONUSIDA basés à New York et le Groupe de travail de la société civile (CSWG) sur le sida du programme de développement pour l'après-2015 ont organisé un débat avec des défenseurs issus des communautés VIH et DSSR, pour déterminer quel est le meilleur moyen de continuer à promouvoir les DSSR dans le cadre du programme pour l'après-2015. Pour ce faire, un plan d'action conjointe a été mis au point.

66. Le groupe va continuer à s'impliquer avec l'ONUSIDA, le FNUAP, l'ONU Femmes et le PNUD, pour explorer les possibilités pour ces agences de soutenir le dialogue au niveau national et de renforcer les capacités des partenaires afin d'orienter le processus d'élaboration du programme pour l'après-2015 ; plus particulièrement lors de discussions portant sur les moyens de mise en œuvre.

Conférence de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe – manifestations parallèles

67. Avec l'aide de l'OMS, du FNUAP et de l'UNISDR, l'ONUSIDA a coorganisé un certain nombre de manifestations officielles, notamment un forum public d'une journée consacré à la protection de la santé des populations en cas de risques de catastrophes. L'un des thèmes dominant de ces manifestations consistait à montrer clairement dans quelle mesure la réduction des risques, intégrée au programme de développement pour l'après-2015, pouvait s'inspirer de l'expérience, des enseignements et des réussites liés à la riposte au sida. L'importance de mobiliser les communautés vulnérables, de les placer au centre des efforts liés à la prévention, à la préparation en prévision des catastrophes, puis à la reconstruction et à la réhabilitation a été soulignée, de même que la nécessité de favoriser une responsabilité partagée efficace. L'intégration des interventions sanitaires aux programmes de gestion des risques constitue également un message capital.

C. Engagement dans des débats sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies dans le contexte de l'après-2015 et de « UN fit for purpose »

68. Dans le cadre du dialogue de l'ECOSOC sur le positionnement à plus long terme du processus lié au système de développement des Nations Unies, le programme commun a participé et contribué aux réunions planifiées et aux notes d'informations concernées.

69. Le 8 avril 2015, la résolution ECOSOC E/RES/2015/2 a été adoptée à l'unanimité. Ladite résolution déclare que le programme commun constitue un « *exemple utile, pour le système des Nations Unies, en matière de cohérence stratégique accrue, de coordination, de concentration sur les résultats, de gouvernance inclusive et de répercussions à l'échelle nationale* ». Par la suite, le Président du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA, M. l'Ambassadeur Mushayavanhu, a été invité à s'exprimer lors de l'atelier Gouvernance du dialogue de l'ECOSOC. Il a présenté le modèle de gouvernance de l'ONUSIDA, soulignant la mesure dans laquelle la gouvernance et les méthodes de travail de l'ONUSIDA reflètent déjà une inclusion et une réactivité plus grandes, ainsi que des liens solides entre les activités et les résultats aux niveaux mondial, régional et national – des sujets que de nombreux États membres étudient dans le cadre de la réforme de l'ONU pour l'après-2015.
70. L'implication du programme commun dans le processus de dialogue de l'ECOSOC, a permis d'inclure des éléments de langage dans des documents et des débats, en mettant l'accent sur l'importance de la multisectoralité, de l'intégration, des partenariats basés sur des problèmes spécifiques et de la programmation conjointe, de la gouvernance inclusive et axée sur approche basée sur les preuves et les droits. Il a également été fait mention de la résolution ECOSOC 2015, le programme commun étant cité comme « modèle » potentiel pour le développement futur du système de l'ONU, plus particulièrement en ce qui concerne la participation accrue d'acteurs non gouvernementaux à la programmation et à la gouvernance, ainsi qu'une plus grande cohérence et l'insufflation d'une culture efficace orientée vers les résultats.
71. Les activités du dialogue de l'ECOSOC continueront après le sommet de septembre, quand les États membres commenceront à élaborer des recommandations concrètes en vue des futurs travaux et du positionnement du système de développement de l'ONU, et pour étayer l'élaboration du prochain QCPR.
72. Toutes les organisations du programme commun sont également impliquées dans les délibérations sur mesure par le biais du CEB et de ses trois comités de haut niveau — le Comité de haut niveau chargé des programmes (CHNP), le Comité de haut niveau chargé de la gestion (CHNG), le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), ainsi que leurs organes subsidiaires. Dans le cadre des efforts de l'ONU en vue de préparer le système à tenir ses promesses pour l'ère post-2015, l'ONUSIDA, assistée du GNUD, a accueilli (en juin 2015) l'un des deux « séminaires de dirigeants » destinés aux coordonnateurs résidents et aux cadres de terrain d'agences. Plus de 60 hauts responsables de l'ONU, issus de l'ensemble du système, y ont participé.

D. La Commission ONUSIDA-Lancet : Vaincre le sida – Une avancée pour la santé dans le monde

73. Le rapport final de la *Commission ONUSIDA-Lancet, intitulé : Vaincre le sida – Une avancée pour la santé mondiale*, sera lancé le 25 juin 2015 à Londres (R-U). Les conclusions et recommandations qu'il contient constituent une exclusivité du journal *The Lancet* jusque-là. D'un point de vue général, le rapport présente les inquiétudes quant aux problèmes permanents inhérents à l'épidémie de sida et aux répercussions de divers scénarii sur la progression à venir au cours des 15 prochaines années. Le rapport s'appuie sur le travail existant et propose une nouvelle modélisation de l'épidémie et des avantages de l'investissement, ainsi

que de nouvelles perspectives sur l'intégration du VIH, en plus des efforts produits pour faire avancer la santé dans le monde.

L'AVENIR

74. Les manifestations majeures devant encore se dérouler en 2015 sont :

- les négociations intergouvernementales en cours concernant le document final du programme de développement pour l'après-2016 et du processus de financement du développement ;
- ateliers et retraites en cours, organisés par l'ECOSOC pour le positionnement à plus long terme du système de développement des Nations Unies pour le programme pour l'après-2015 (octobre, novembre 2015).
- la réunion du Forum politique de haut niveau (FPHN), qui se tiendra à New York du 26 juin au 8 juillet (dont la session ministérielle aura lieu du 6 au 8 juillet 2015), sur le thème « Renforcement, mise en œuvre et examen de l'intégration – le FPHN de l'après-2015 » ;
- l'adoption anticipée de l'Accord d'Addis-Abeba lors de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet, et ;
- l'adoption attendue du programme de développement pour l'après-2015 lors du sommet des chefs d'États et de gouvernements sur le programme de développement pour l'après-2015, du 25 au 27 septembre. Le sommet sera organisé sous la forme d'une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale et sera associé à six sessions interactives. À ce jour, les thèmes proposés sont les suivants : mettre fin à la pauvreté et à la famine ; traiter les urgences humanitaires ; venir à bout des inégalités et veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte ; favoriser la mutation économique ainsi que la consommation et la production durables ; protéger notre planète et venir à bout du changement climatique ; renforcer la gouvernance en faveur du développement durable et proposer un partenariat mondial revitalisé²⁸. Le sida tiendra une place importante dans un certain nombre de ces débats.

75. La réunion de haut niveau de l'AGNU sur le VIH et le sida se tiendra en 2016. Suite à l'élaboration du document final du financement du développement, du programme de développement pour l'après-2015, et de la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA, cette réunion offrira à la communauté internationale l'opportunité de trouver un accord quant aux objectifs et cibles permettant de mettre fin à l'épidémie de sida, en tant que menace pour la santé publique, d'ici à 2030. La session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue se tiendra également en 2016 ; elle sera précédée d'un certain nombre de sessions préparatoires au cours de cette année. Cela constituera une fenêtre essentielle pour réaffirmer les engagements concernant la réduction de la transmission du VIH chez les toxicomanes et offrira l'opportunité de garantir une approche du problème plus axée sur la santé publique et les droits. Le prochain QPCR de l'ONU sera lui aussi négocié au deuxième semestre 2016.

CONCLUSION

76. Les avantages inédits dont la lutte contre le sida a bénéficié depuis l'adoption des OMD (en 2000) et la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (en 2001) ont inspiré le monde entier et posé les bases qui permettront de mettre fin à l'épidémie de sida, une fois pour toutes.
77. Concernant le sida, le leadership politique, un élément critique de la réussite jusqu'à ce jour, est toujours fort, comme le prouve, par exemple, la manifestation de haut niveau parallèle qui a eu lieu pendant la 69^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Coorganisée par John Dramani Mahama (Président du Ghana) et Didier Burkhalter (Président de la Suisse), en collaboration avec l'ONUSIDA, la manifestation a été honorée de la présence de Messieurs Ban Ki-Moon (Secrétaire général de l'ONU), Jacob Zuma (Président de l'Afrique du Sud) et John Kerry (Secrétaire d'État des États-Unis)²⁹.
78. La dynamique actuelle doit être maintenue, et l'on doit s'appuyer sur elle. Non seulement l'implication politique et la mobilisation communautaire doivent être revigorées, mais les investissements aux niveaux national et international doivent continuer à croître pour que la lutte prenne rapidement de l'ampleur partout dans le monde.
79. La communauté internationale a élaboré un programme de développement ambitieux pour le monde, un programme défini comme axé sur les populations tout en protégeant la planète. La modélisation indique que les cinq prochaines années constituent une petite fenêtre d'opportunités pour poser les fondations qui permettront de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 ; un objectif qui fait partie intégrante de l'ODD 3 grâce à l'ensemble des États membres. Si nous laissons passer cette opportunité, cela constituera une menace pour les avantages acquis jusqu'ici, notamment pour les progrès réalisés en matière de justice sociale et d'égalité entre les sexes. La stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA a un rôle crucial à jouer en définissant comment atteindre ce but.

POINTS DE DÉCISION PROPOSÉS

Étant donné l'importance de l'actualisation de la stratégie de l'ONUSIDA, conformément au programme de développement pour l'après-2015, et en admettant le rôle prépondérant que la lutte contre le sida peut jouer lors de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 ; le Conseil de coordination du Programme est invité à :

85. *Prendre note* du rapport ;
86. *Réaffirmer* l'engagement de mettre fin à l'épidémie de sida, en tant que menace pour la santé publique, d'ici à 2030, comme convenu lors de la 34^{ème} réunion du Conseil de coordination du Programme ;
87. *Réaffirmer* la résolution 2015 de l'ECOSOC concernant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2015/L.5), plus particulièrement le paragraphe opérationnel 8 concernant *la valeur des enseignements tirés de l'action menée au niveau mondial pour lutter contre le sida pour le programme de développement [...] pour l'après-2015, notamment ceux tirés de l'approche unique du programme commun, et réaffirmer également que le programme commun offre aux organismes des Nations Unies un exemple utile à suivre, selon qu'il convient, reposant sur des situations et des priorités nationales pour*

renforcer la cohérence stratégique, la coordination, l'orientation axée sur les résultats, la gouvernance sans exclusive et l'impact au niveau des pays.

[Annexes ci-après]

ANNEXE 2 : Illustration de certaines interconnexions entre la lutte contre le sida et des objectifs pour le développement durable spécifiques

ODD1 : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, partout

- ❖ L'objectif primordial du programme de développement pour l'après-2015 est de mettre fin à la pauvreté, sous toutes ses formes, partout, d'ici à 2030. Les problèmes liés à la pauvreté, à l'inégalité et à l'exclusion, facilitent la transmission du VIH et accroissent la sensibilité à l'infection, tant au niveau physique que social. Le lien entre la pauvreté et le sida est double : la pauvreté est un facteur de risque clef concernant l'exposition et la sensibilité au risque que constitue le VIH ; et l'épidémie de VIH peut gravement entraver la croissance macro-économique, surtout lorsqu'on sait que le VIH affecte de façon totalement disproportionnée les jeunes et la population active, ce qui sape le travail accompli et le capital humain. Les foyers touchés par le VIH sont plus vulnérables et risquent de tomber dans la pauvreté et de ne pas pouvoir s'en sortir ; les individus et les familles touchés par le VIH doivent souvent vendre des biens, resserrer les cordons d'une bourse déjà bien maigre pour financer des soins, voire retirer les enfants de l'école pour qu'ils soignent et soutiennent un membre de la famille souffrant, accentuant parfois ainsi la pauvreté de génération en génération.
- ❖ La lutte contre le sida peut apporter une aide au programme d'éradication de la pauvreté en offrant des exemples d'approches ascendantes, basées sur les droits, participatives et réussies, qui placent les populations marginalisées au centre de leurs actions, notamment les femmes. Il est avéré que les interventions favorisant l'émancipation économique – par le biais, par exemple, de transferts d'argent ciblés et d'une protection sociale sensible au VIH – peuvent avoir des répercussions non négligeables sur la réduction de la pauvreté comme sur la vulnérabilité au VIH. Il a été montré que les programmes de transfert d'argent permettent de réduire les conduites à risques, susceptibles d'exposer à l'infection par le VIH, chez les adolescents et les jeunes filles scolarisés dans des zones défavorisées³⁰. L'impact des transferts d'argent sur ces conduites à risques liées au VIH est amplifié lorsqu'il est associé à d'autres éléments de protection sociale et de soins. Les bons alimentaires et les bons de transport, permettant d'aller dans les centres médicaux, aident également à accroître l'accès aux traitements anti-VIH et leur observance. Cela démontre le potentiel de progression conjointe.

ODD5 : Parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation de toutes les femmes et filles

- ❖ Après plus de 30 ans d'épidémie de VIH, les femmes et les filles sont beaucoup plus exposées et vulnérables au VIH, en raison des inégalités persistantes entre les sexes et des violations répétées des droits. Chez les femmes de 15 à 44 ans, le sida est la première cause de décès au monde, tandis que les relations sexuelles non protégées constituent le principal facteur de risque dans les pays en développement. La sensibilité biologique au VIH est le résultat de nombreuses difficultés socioculturelles, économiques et juridiques qui s'entrecroisent, ce qui amplifie la vulnérabilité au VIH des femmes et des filles. En raison des multiples discriminations dont elles sont victimes, les femmes et les filles finissent par être exclues des processus de décision. Les femmes et les filles ne sont pas juste laissées au bord du chemin. Depuis de nombreuses années, elles sont abandonnées.

L'épidémie de VIH exacerbe ces anomalies, rendant ainsi ces femmes et ces filles plus vulnérables aux violations de leurs droits en tant qu'être humain et mettant à mal le tissu social dans son ensemble.

- ❖ La lutte contre le sida peut servir de catalyseur et permettre d'initier des transformations socioculturelles, politiques et juridiques afin de promouvoir, de protéger et d'appliquer les droits des femmes et des filles. En intégrant les droits fondamentaux et l'égalité entre les sexes dans la lutte contre le sida, nous sommes en mesure de garantir que non seulement les femmes et les filles sauront et pourront se protéger du VIH, mais elles pourront également tenir, à égalité avec les hommes, la place qui leur revient de droit et agir en tant que défenseurs, leaders et acteurs politiques pour bouleverser le programme d'émancipation des femmes.
- *Cibles 3.7³¹ et 5.6³² concernant la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation*
 - ❖ La communauté internationale stipulait, dans sa proposition d'objectifs pour le développement durable, que l'accès universel à la santé sexuelle et procréative (SSP) et aux droits en matière de procréation constitue un facteur non négligeable pour garantir de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous, à tout âge (ODD3), et pour atteindre l'égalité entre les sexes et l'émancipation de toutes les femmes et filles (ODD5). La majorité des infections à VIH sont transmises au cours d'un rapport sexuel ou associées à la grossesse, à l'accouchement ou à l'allaitement. Les infections sexuellement transmissibles peuvent accroître les risques d'infection par le VIH et de transmission du virus. Le fait de garantir l'accès universel aux services de SSP peut donc améliorer la prévention, le traitement, les soins et le soutien associés au VIH. Plus généralement, les droits liés à la sexualité de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et appliqués pour que, globalement, l'objectif de la santé sexuelle³³ soit atteint puis maintenu en vue de mettre fin à l'épidémie de VIH.
 - ❖ Des services de SSP de bonne qualité, disponibles, accessibles et acceptables, pour tous – notamment les LGBTI et autres populations clés – accéléreront la progression et contribueront à traiter les inégalités en matière de lutte le sida. L'intégration des services anti-VIH et de SSP accroît les effets combinés du traitement et de la protection contre les grossesses non désirées, le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles. L'intégration des services anti-VIH et de SSP peut renforcer les programmes de planning familial et permettre de défendre les droits liés à la procréation, pour tous les individus, qu'ils vivent ou non avec le VIH. S'ils sont de qualité, les services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant peuvent contribuer à éliminer la syphilis congénitale. Intégrés dans les soins anti-VIH, le dépistage et le traitement du cancer du col de l'utérus peuvent également réduire la morbidité et la mortalité chez les femmes vivant avec le VIH.

ODD4 : Garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable, et permettre à tous de bénéficier d'opportunités d'apprentissage, tout au long de la vie

- ❖ L'éducation peut contribuer à l'émancipation des gens et démocratiser les opportunités et les choix. L'accès universel à l'éducation, à tous les niveaux, est essentiel pour bénéficier de l'autonomie fonctionnelle nécessaire à qui

veut pouvoir négocier des relations saines et prendre des décisions responsables et éclairées. En matière d'éducation, l'accomplissement est en corrélation directe avec les résultats sanitaires positifs, et permet d'émanciper les gens afin qu'ils puissent négocier et avoir des pratiques sexuelles plus saines. Cependant, les maladies et les décès liés au VIH qui touchent les foyers peuvent constituer un frein à la scolarisation. Les jeunes ayant des personnes séropositives dans leur famille (surtout les filles et les femmes qui prodiguent la majorité des soins) ou ceux qui sont orphelins à cause du sida sont confrontés à de plus grandes difficultés s'ils vont à l'école. La stigmatisation et la discrimination liées au VIH ont des répercussions négatives sur l'éducation.

- ❖ Des études, menées entre 2006 et 2012 dans des pays où l'épidémie est généralisée, montrent que, dans la plupart de ces pays, plus de la moitié des adolescents et adolescentes âgés de 15 à 19 ans ne bénéficie pas des informations minimales concernant le VIH³⁴. Les filles sont généralement moins bien informées que les garçons du même âge, ce que confirment les taux d'infection à VIH plus élevés parmi les filles dans les régions les plus touchées³⁵. L'accès universel à l'éducation complète à la sexualité (ECS) est crucial pour prévenir le VIH. Des preuves de plus en plus nombreuses indiquent que l'accès à une éducation à la sexualité, complète, adaptée à l'âge, culturellement adéquate et basée sur des preuves, contribue à la promotion de l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la vie, notamment en matière de soins et de respect des droits fondamentaux, tout en permettant l'émancipation des jeunes ; ce qui réduit les risques qu'ils acquièrent et transmettent le VIH³⁶. L'ECS aide les jeunes à acquérir des compétences en matière de consentement mutuel lors des relations sexuelles ou en dehors, dans le cadre conjugal ou hors mariage, et fait toute la lumière sur les comportements négatifs tels que les violences sexuelles et la coercition sexuelle.

Cible 8.8 : Protéger le droit au travail et promouvoir les lieux de travail sûrs pour tous les travailleurs, notamment les travailleurs émigrés, et plus particulièrement les femmes et les travailleurs précaires

- ❖ La stigmatisation et la discrimination sur le lieu de travail accroissent la probabilité de chômage chez les personnes vivant avec le VIH. L'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH indique que les personnes vivant avec le VIH pâtissent de taux de chômage trois fois plus élevés que les taux nationaux. Parmi les motifs de ce chômage, on trouve : la stigmatisation, la discrimination, les politiques et pratiques restrictives, et la maladie. Si l'infection à VIH progresse et que le sida apparaît, les travailleurs affectés ont tendance à être de plus en plus souvent absents de leur travail. Les périodes d'absence peuvent avoir des répercussions sur la productivité de l'entreprise, surtout si le travailleur occupe un poste important et qu'il est donc plus difficile à remplacer. Cependant, une protection sociale sensible au VIH améliore les chances de conserver le personnel. La progression de la rétention des travailleurs vivant avec le VIH est économiquement favorable pour les entreprises ; elle permet également de réduire la pauvreté et les inégalités et de redonner du tonus à l'économie, tout en contribuant à la progression d'autres objectifs pour le développement durable.³⁷
- ❖ Au sein des 110 pays où l'on dispose de données à ce sujet, la prévalence du VIH est en moyenne douze fois plus élevée chez les

travailleurs du sexe qu'au sein de la population globale (15-49 ans) ; la prévalence étant au moins 50 fois plus élevée dans quatre pays. À l'échelle planétaire, les violences perpétrées contre les travailleurs du sexe sont courantes et associées à un risque accru d'infection par le VIH. Elles dissuadent également les travailleurs du sexe de faire appel à des services sanitaires. Ces violences peuvent être perpétrées n'importe où, y compris sur le lieu de travail, et par n'importe qui : par un représentant de la loi, un partenaire/conjoint ou un client. Les actions entraînant la création d'environnements de travail sains et sûrs contribuent également à permettre aux travailleurs du sexe d'accéder aux services liés au VIH, à limiter les violences sexuelles ; réduisant ainsi la vulnérabilité face au VIH. Le statut juridique est un facteur crucial dans le commerce du sexe, car il définit l'étendue et les modèles concernant la violation des droits fondamentaux, notamment les problèmes d'accès aux soins et les violences à l'encontre des travailleurs du sexe.

ODD 16 : Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives dans l'optique du développement durable, permettre à tous d'accéder à la justice, et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et inclusives

- ❖ Après plus de trente ans d'épidémie, un grand nombre de personnes vivant avec le VIH portent toujours le lourd fardeau de la stigmatisation, ce qui peut entraîner discrimination, violences et refus de l'accès aux services liés au VIH. Pour obtenir réparation suite à des violations des droits fondamentaux, les personnes qui vivent avec le VIH se tournent désormais vers la justice. Seule une personne ayant connaissance de ses droits peut faire appel à la justice, encore faut-il qu'il y ait des services juridiques accessibles. L'augmentation de l'accès aux structures juridiques implique que les victimes aient été préalablement sensibilisées et instruites en matière de procédures. Pour mettre fin à l'épidémie de sida, il va falloir mettre en place un environnement social et juridique capable de protéger les droits de l'ensemble des populations vivant avec le VIH ou qui y sont exposées. Dans ce contexte, il est nécessaire de bénéficier « d'institutions efficaces, responsables et transparentes, à tous les niveaux » (cible 16.6 « Créer des institutions efficaces, responsables et transparentes, à tous les niveaux »). La création de tels environnements favorables permettra également de créer des sociétés plus inclusives et plus justes socialement.
- ❖ La lutte contre le sida, menée par des personnes vivant avec ou touchées par le VIH, a permis de créer des mécanismes inédits de responsabilisation axés sur les personnes, et a fourni des résultats grâce à la mise en œuvre d'interventions basées sur la communauté destinées à réduire les violences faites aux femmes ; des interventions dont on a tiré des enseignements. La gouvernance participative donne naissance à des politiques basées sur les droits plus pertinentes, et à une meilleure prise de responsabilité en matière de santé et de développement.

Ces exemples, non exhaustifs, indiquent un grand potentiel d'actions conjointes et de progression. D'autres objectifs et problèmes transversaux, présentant d'importantes similitudes avec la lutte contre le sida, peuvent accroître l'efficacité de la mise en œuvre et la réussite du Programme de développement durable.

ANNEXE 3 : VIH et objectifs pour le développement durable : Action et progression conjointes

Le VIH et les objectifs pour le développement durable : action et progression conjointes (en cours)

Exemples illustrant de quelle manière des objectifs pour le développement durable soigneusement sélectionnés (proposés par le Groupe de travail ouvert) peuvent interagir avec l'épidémie de VIH et la lutte contre cette maladie, et fournir ainsi des opportunités de collaboration intersectorielle dans le cadre des objectifs 2030 communs

Objectif 1 : Mettre fin à la pauvreté

- La pauvreté accroît la vulnérabilité à l'infection à VIH. Les inégalités économiques et sociales auxquelles les femmes sont confrontées compromettent leur capacité à prévenir le VIH ou à atténuer l'impact du sida
- Les foyers touchés par le VIH sont plus vulnérables quant au risque de tomber dans la pauvreté, et d'y rester ; ce qui sape les économies.
- L'émancipation économique et la protection sociale peuvent contribuer à restreindre aussi bien la pauvreté que la vulnérabilité au VIH.

Objectif 2 : Mettre fin à la famine

- La famine peut entraîner des comportements à risques, entraver l'observance du traitement anti-VIH et précipiter la progression vers le sida.
- Les pathologies graves liées au VIH ont des répercussions négatives sur l'état nutritionnel et grèvent la sécurité alimentaire, réduisant par là même la productivité.
- L'assistance alimentaire destinée aux foyers, ainsi que les systèmes intégrés de prestations d'assistance alimentaire et les services liés au VIH, peuvent améliorer les résultats sanitaires.

Objectif 3 : Garantir une vie en bonne santé

- Les déficiences de la couverture sanitaire universelle (CSU), notamment en matière de services liés à la SSP, restreignent l'accès à la prévention et au traitement anti-VIH.
- La plupart des infections à VIH sont transmises lors de rapports sexuels, ou de la mère à l'enfant pendant la grossesse, l'accouchement ou la période d'allaitement.
- L'intégration des services liés au VIH et à la SSP accroît l'assimilation pour les femmes et les filles, tandis que l'intégration par le biais des services liés aux MNT, à la tuberculose et à d'autres services sanitaires, peut améliorer les résultats sanitaires au sens large.

Objectif 4 : Garantir une éducation de qualité

- À l'échelle mondiale, parmi les adolescentes et les jeunes femmes âgées de 19 à 24 ans, environ 7 sur 10 n'ont aucune connaissance du VIH.
- La maladie liée au VIH entrave la scolarité, tout comme la stigmatisation et la discrimination au sein de l'école.
- Une éducation de qualité permet d'acquérir une autonomie fonctionnelle, d'avoir des relations saines, et de prendre des décisions responsables et éclairées en matière de SSP.

Objectif 8 : Promouvoir la croissance économique et le travail décent

- Les environnements de travail sains et sûrs facilitent l'accès aux services liés au VIH, surtout pour les travailleurs ayant des emplois précaires tels que les migrants sans-papiers et les travailleurs du sexe.
- Par rapport aux taux de chômage de la population nationale, les taux de chômage sont trois fois plus élevés chez les personnes vivant avec le VIH.
- S'attaquer au problème du VIH dans le monde du travail et protéger le droit au travail peut contribuer à garantir que les personnes vivant avec, et celles touchées par, le VIH peuvent bénéficier d'un emploi à temps plein et être productives.

Objectif 10 : Réduire les inégalités

- Les disparités de revenus ont un lien avec la prévalence du VIH. Les répercussions du VIH ont frappé très durement certaines communautés qui se sont retrouvées exclues et totalement déresponsabilisées.
- La lutte contre le VIH offre une plateforme permettant de combattre les inégalités et d'émanciper des groupes marginalisés tels que les migrants, les LGBTI et les détenus.
- Associés à la protection contre les discriminations, les services juridiques, les connaissances de base en droit et l'accès à la justice peuvent permettre aux personnes de connaître leurs droits, de les revendiquer, et d'améliorer ainsi leur accès aux services anti-VIH.

Objectif 11 : Rendre les villes sûres et adaptées

- Les villes et les zones urbaines sont particulièrement touchées par le VIH : plus du quart des 35 millions de personnes vivant avec le VIH résident dans 200 villes seulement.
- En raison de l'urbanisation galopante, de nombreuses villes doivent faire face à des épidémies croissantes de VIH. Les taux de nouvelles infections au VIH sont souvent plus élevés dans les quartiers très pauvres que dans le reste de la ville.
- Les luttes locales contre le sida, menées par les municipalités, soutiennent une transformation sociale positive en renforçant les systèmes sanitaires et sociaux afin d'atteindre les populations les plus marginalisées.

Objectif 16 : Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives

- L'exclusion, la stigmatisation, la discrimination et la violence alimentent l'épidémie de VIH.
- La lutte contre le sida, menée par des personnes vivant avec ou touchées par le VIH, a permis de créer des mécanismes inédits de responsabilisation axés sur les

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité entre les sexes

- Les inégalités entre les sexes, la discrimination et les violences sexospécifiques, ainsi que les pratiques dangereuses, accroissent l'exposition au VIH et ses répercussions.
- Le VIH est la première cause de décès chez les femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 44 ans).
- Les programmes sexospécifiques novateurs liés au VIH peuvent contribuer à réduire les violences faites aux femmes et à les émanciper.

personnes — et a fourni des enseignements dont on peut tirer profit.

- La gouvernance participative — qui inclut les communautés touchées par le VIH — peut donner naissance à des politiques basées sur les droits plus pertinentes, et à une meilleure prise de responsabilité en matière de santé et de développement.

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre

- Il est crucial d'entreprendre une action collective à l'échelle mondiale pour améliorer l'accès aux produits anti-VIH abordables.
- Le mouvement de lutte contre le VIH a dirigé le plaidoyer permettant de réformer les systèmes de brevets et les réglementations ; de faire le meilleur usage possible de la flexibilité des ADPIC ; de surveiller les négociations concernant les zones de libre-échange (ZLA) ; et d'entreprendre des actions en justice.
- Les efforts entrepris pour bénéficier de produits anti-VIH abordables, notamment les médicaments de 2^{ème} et 3^{ème} intention, peuvent s'avérer bénéfiques dans le cadre des programmes liés à la santé et à l'équité, notamment pour la tuberculose, l'hépatite C et les MNT.

Bibliographie

-
- ¹ OMS. *Nombre de décès attribuables au VIH/sida : Estimations de l'OMS Régions*, 2013, disponibles ici : <http://apps.who.int/gho/data/view.main.22600WHO?lang=en>, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.
- ² ONUSIDA. *Chaque minute une nouvelle jeune femme contracte le VIH*, 8 juin 2012, disponible ici : <http://www.unaids.org/en/resources/infographics/20120608gendereveryminute>, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.
- ³ Remarque du Secrétaire général Ban Ki-moon, faite en préambule au séminaire de haut niveau réunissant les responsables régionaux et ceux d'autres organisations, 1^{er} mai 2015, disponible ici : <http://www.un.org/sg/statements/index.asp?nid=8605>, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.
- ⁴ Oxfam. *Insatiable richesse : toujours plus pour ceux qui ont déjà tout*, Récapitulatif Oxfam, janvier 2015, disponible ici : https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/ib-wealth-having-all-wanting-more-190115-en.pdf, dernière mise à jour : le 11 mai 2015.
- ⁵ Assemblée générale des Nations Unies. *Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable*, 15 août 2014, A/69/315*.
- ⁶ *Ibid.*
- ⁷ Banque mondiale, FMI et banques régionales de développement. *From Billions to Trillions : Transforming Development Finance Post-2015 Financing for Development: Multilateral Development Finance*, 2 avril 2015, disponible ici : <http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Documentation/23659446/DC2015-0002%28E%29FinancingforDevelopment.pdf>, dernière mise à jour : le 11 mai 2015.
- ⁸ Assemblée générale des Nations Unies. *L'avenir de la lutte contre le sida : tirer parti des réalisations passées et accélérer les progrès en vue de mettre un terme à l'épidémie d'ici à 2030*, Rapport du Secrétaire général, disponible ici : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/856, dernière mise à jour : le 5 juin 2015
- ⁹ Assemblée générale des Nations Unies. *Modalités des négociations intergouvernementales portant sur le programme de développement pour l'après-2015*, 22 décembre 2014, A/69/L.46*.
- ¹⁰ Plateforme des connaissances liées au développement durable. *Processus pour l'après-2015*, disponible ici : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015>, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.
- ¹¹ Plateforme des connaissances liées au développement durable. *Discussion Document for Declaration*, disponible ici : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/6155Discussion%20Document%20for%20for%20Declaration%2019%20Feb.pdf>, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.
- ¹² CPD48 Statement on Lack of Resolution, disponible ici : <http://www.sexualhealthandrights.ca/statement-on-the-48th-session-of-the-un-commission-on-population-and-development/> Dernière mise à jour : le 28 mai 2015.
- ¹³ Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, Rapport du Secrétaire général, 26 juillet 2013, A/68/202.
- ¹⁴ LDC, LLDC, SIDS, pays africains
- ¹⁵ Pays en guerre et MIC.
- ¹⁶ Le document final est divisé en trois parties : Partie I : Un cadre mondial pour le financement du développement durable ; Partie II : Programme d'action, et ; Partie III : Données, surveillance et suivi. La partie II comprend sept rubriques : A- Ressources publiques nationales ; B- Commerce et finance du secteur privé aux niveaux international et national ; C- Finance publique internationale ; D- Le commerce international, moteur du développement ; E- Dette et longévité de la dette ; F- traitement des problèmes systémiques, et ; G- Science, technologie, innovation et renforcement des capacités.
- ¹⁷ Owen Barder. *A development policy for the 21st century*, février 2015, disponible ici : <http://www.cgdev.org/blog/development-policy-21st-century>, dernière mise à jour : le 21 mai 2015.
- ¹⁸ *Ibid.*
- ¹⁹ *Ibid.*
- ²⁰ Laurence Chandy et Geoffrey Gertz. *Two trends in global poverty [Dexu tendances de la pauvreté à l'échelle mondiale]*, Brookings, mai 2011, disponible dans : <http://www.brookings.edu/research/opinions/2011/05/17-global-poverty-trends-chandy>, dernière mise à jour : le mercredi 5 février 2014.

²¹ Rapport de la Commission mondiale sur le VIH et le droit. *Risques, droits et santé*, juillet 2012, disponible ici : <http://www.hivlawcommission.org/resources/report/Executive-Summary-GCHL-EN.pdf>, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.

²² *Ibid.*

²³ Raymond Tong et Karim Lakhani. *Public-Private Partnerships for Organizing and Executing Prize-Based Competitions*, Berkman Center Research Publication No. 2012-13, juin 2012.

²⁴ Rancho Palos Verdes. *Want a new invention? Organise a competition and offer a prize*, The Economist, mai 2015, disponible ici : <http://www.economist.com/news/science-and-technology/21651164-want-new-invention-organise-competition-and-offer-prize-x-files?fsrc=scn/tw/te/pe/ed/xfiles>, dernière mise à jour : le 20 mai 2015.

²⁵ ONUSIDA. National Composite Policy Index (NCPI) reports on countries, 2014, disponible à l'adresse : <http://www.unaids.org/en/dataanalysis/knowyourresponse/ncpi/2014countries> dernière mise à jour : le mardi 28 avril 2015.

²⁶ Plus grande implication des personnes vivant avec le VIH, ce qui plaide en faveur d'une participation active et probante des personnes vivant avec le VIH lors de la conception, de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'évaluation de l'ensemble des politiques et programmes liés à leur existence.

²⁷ Index de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, disponible ici : <http://www.stigmaindex.org/>, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.

²⁸ Pour consulter les thèmes actualisés, voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7231Letter_themes_membership%20FINAL.pdf, dernière mise à jour : le 22 juin 2015.

²⁹ L'ONUSIDA. Archives des communiqués de presse et des déclarations, disponibles ici : http://www.unaids.org/en/resources/presscentre/pressreleaseandstatementarchive/2014/september/20140925_pr_fast_track, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.

³⁰ Quelques études à ce sujet :

A. Pettifor, C. Macphail, N. Nguyen, M. Rosenberg. *Can money prevent the spread of HIV? A review of cash payments for HIV prevention*. Sida et comportement 16(7), octobre 2012, p. 1729-38.

Damien de Walque, William H Dow, Rose Nathan, et al. *Incentivising safe sex: a randomised trial of conditional cash transfers for HIV and sexually transmitted infection prevention in rural Tanzania*. BMJ Open, 2(1), février 2012.

Lori Heise, Brian Lutz, Meghna Ranganathan et Charlotte Watts. *Cash transfers for HIV prevention: considering their potential*. Journal of the International AIDS Society, 16(1), août 2013.

³¹ Cible 3.7 des ODD. D'ici à 2030, assurer l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, y compris la planification familiale, les informations et l'éducation, ainsi que l'intégration de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

³² Cible 5.6 des ODD. Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, conformément à ce qui est édicté dans la Programme d'action de la Conférence de la population et du développement, ainsi que dans celui de Pékin et dans les documents finaux issus des réunions d'examen.

³³ OMS. *Defining sexual health*, disponible ici : http://www.who.int/reproductivehealth/topics/sexual_health/sh_definitions/en/, dernière mise à jour : le 25 mai 2015.

³⁴ Priscilla Idele, Amaya Gillespie, Tyler Porth, Chiho Suzuki, Mary Mahy, Susan Kasedde et Chewu Luo. *Epidemiology of HIV and AIDS Among Adolescents: Current Status, Inequities, and Data Gaps*, Journal of AIDS, 66, Supplément n° 2, juillet 2014

³⁵ *Ibid.*

³⁶ ONUSIDA, UNICEF, UNESCO, FNUAP, OMS. *International Technical Guidance on Sexuality Education: An evidence-informed approach for schools, teachers and health educators*, décembre 2009, Volume I, Éléments justificatifs en faveur de l'éducation sexuelle.

³⁷ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU/division Population. *The Impact of AIDS, Chapter IV— Impact on Firms*, 2004.

[Fin du document]